

France-Chartres: Laboratory reagents

OJ S 86/2021 04/05/2021

Contract notice

Supplies

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Centre hospitalier général de Chartres

National registration number: 26280004800015

Postal address: 34 rue du Docteur Maunoury

Town: Chartres

NUTS code: FRB02 Eure-et-Loir

Postal code: 28018

Country: France

E-mail: correspondre@aws-france.com

Telephone: +33 237303020

Fax: +33 237303117

Internet address(es):

Main address: <http://www.ch-chartres.fr/>

Address of the buyer profile: <https://agysoft.marches-publics.info/>

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://agysoft.marches-publics.info/>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://agysoft.marches-publics.info/>

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Autre

I.5. Main activity

Health

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Fourniture de réactifs pour test PCR Covid-19 adaptables sur l'automate Vita — PCR pour le CH de Chartres

Reference number: Ao2021.044

II.1.2. Main CPV code

33696500 Laboratory reagents

II.1.3.

Type of contract

Supplies

II.1.4. Short description

L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. AO Article R. 2124-2 eu égard à leurs capacités, le CH de Chartres est équipé d'un automate Biosynex Vita — PCR. Afin de pallier aux ruptures et assurer une bonne continuité de service cette consultation est relative à la fourniture des réactifs pour tests PCR Covid-19 adaptables sur l'automate Biosynex.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

33696500 Laboratory reagents

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRB02 Eure-et-Loir

Main site or place of performance: Centre hospitalier de Chartres, service laboratoire 28018 — Chartres.

II.2.4. Description of the procurement

L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. AO article R. 2124-2 eu égard à leurs capacités, le CH de Chartres est équipé d'un automate Biosynex Vita — PCR. Afin de pallier aux ruptures et assurer une bonne continuité de service cette consultation est relative à la fourniture des réactifs pour tests PCR Covid-19 adaptables sur l'automate Biosynex.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Valeur technique: respect des besoins, fiches fournies en français, respect de l'environnement, proposition pour SAV et rupture / Weighting: 50

Quality criterion - Name: Délai de livraison / Weighting: 10

Price - Weighting: 40

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 12

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

Le montant estimatif du lot est indicatif et comprend la totalité des périodes de reconduction. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13.

Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

- déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner un extrait kbis datant de moins de six mois formulaire DC1;
- lettre de candidature formulaire DC2;
- déclaration du candidat.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels attestations fiscales et sociales à jour au 31 décembre de l'année qui précède.

III.2. Conditions related to the contract

III.2.2. Contract performance conditions

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat. Aucune clause de garantie financière prévue. Le contrat prévoit le versement d'une avance, sans obligation de constituer une garantie financière pour en bénéficier. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Les prix sont révisables. Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur. Paiement de la facture 50 jours à compter de réception de celle-ci accompagnée d'une copie du bon de livraison sans réserve lors de chaque réception par le Centre hospitalier de Chartres.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement
Framework agreement with a single operator

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 31/05/2021 Local time: 12:00

IV.2.3.

Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 01/06/2021 Local time: 12:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://agysoft.marches-publics.info/> — chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré «hors délai» si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée. Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire. Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur. La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation. Les sous-critères retenus pour le jugement des offres sont définis dans le règlement de la consultation.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif d'Orléans

Postal address: 28 rue de la Bretonnerie

Town: Orléans

Postal code: 45057

Country: France

E-mail: greffe.ta-orleans@juradm.fr

Telephone: +33 238775900

Fax: +33 238538516

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

— référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat;

— référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA;

- recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat);
- recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.5. Date of dispatch of this notice

29/04/2021